(44)

16eme Session du Groupe de Travail sur l'Examen périodique universel

Examen sur le Djibouti
(25 avril 2013)

Intervention du Cap-Vert : M. BARROS

Merci, Monsieur le Président,

Nous remercions la distinguée délégation du Djibouti pour la présentation de son rapport national. Ce rapport nous rend compte d'un large catalogue de droits de la personne garantis par la Constitution du Djibouti, fournissant ainsi un cadre précieux pour une action gouvernementale conséquente. Dans ce sens nous notons avec appréciation, entre autres, la mise en place de politiques adressées à la situation des femmes, tels que l'institution des quotas pour les fonctions électives et les hautes fonctions de l'État, et la Politique nationale du Genre, et en faveur des enfants, tels que le Plan d'Action stratégique national pour l'Enfance, et le processus de mise en place d'une assurance maladie universelle.

Nous formulons les recommandations suivantes :

1- Rendre la Commission nationale des Droits de l'Homme conforme aux Principes de Paris ;

2- En faveur de la femme : aligner les dispositions du Code de la Famille avec celles de la Convention pour l'Élimination des Discriminations contre les Femmes, et accroitre l'efficacité des campagnes de sensibilisation et formation pour l'élimination des mutilations génitales féminines et du mariage précoce ;

3- Renforcer le contrôle judiciaire sur les conditions de détention.

Nous souhaitons au Djibouti les meilleurs succès dans ses efforts pour améliorer la situation des droits humains dans le pays.

Merci, Mr. le Président.